

**COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE
SEANCE PLENIERE DU 22 NOVEMBRE 2023**



Ordre du jour de la réunion :

- Propos introductifs
- Présentation du rôle et du fonctionnement du CRB,
- Adoption du règlement intérieur du CRB,
- Désignation d'un membre du CRB dans chaque Commission du milieu naturel aquatique (COMiNa) pour les 2 bassins Loire-Bretagne et Seine Normandie et Commission relative aux milieux naturels (CRMNa) pour le bassin Rhône Méditerranée,
- Présentation du projet de modification du volet « trame verte et bleue » du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- Questions diverses.

PROPOS INTRODUCTIFS DE MME STEPHANIE MODDE, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL EN CHARGE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Stéphanie Modde salue les membres et participants et excuse la Présidente, Marie-Guite Dufay.

La biodiversité, la nature dans son ensemble, n'ont jamais été autant malmenées. L'ampleur du phénomène d'effondrement est telle que l'on continue à parler de 6^e extinction de masse.

Notre région n'est pas épargnée puisque 1 600 espèces sont menacées sur les 20 000 inventoriées.

Le phénomène est augmenté avec le bouleversement climatique, la recrudescence des sécheresses et l'augmentation des risques d'incendie de forêts, y compris en BFC (Bourgogne Franche-Comté).

Biodiversité et climat sont deux enjeux, menaces et défis qui attendent nos sociétés.

Ils sont inextricablement liés, comme nous l'expliquent les experts du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et de l'IPBES (Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques).

En Bourgogne-Franche-Comté, la biodiversité est riche, mais avec des espèces menacées en liste Rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) qui représentent 46 % des oiseaux, 28 % des amphibiens, 25 % des insectes et des champignons ...

La richesse de la biodiversité de notre région se traduit donc par l'existence d'espaces naturels protégés, réglementairement ou par voie contractuelle : le Parc national des forêts, 4 PNR (Parcs Naturels Régionaux), 30 RN (Réserves Naturelles), 118 sites Natura 2000.

Notre Région, consciente de la nécessité de protéger la biodiversité, au titre de la mission de chef de file, a décidé de mettre en œuvre tous les leviers possibles pour les actions de reconquête de la biodiversité.

Au fil des années et des évolutions législatives, **la compétence de la Région pour la protection de la biodiversité s'est amplifiée et se renforce**. Notamment, par la loi Biodiversité Nature et Paysage de 2016 et plus récemment par la loi 3DS de février 2022, qui a transféré aux Régions le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 depuis le 01 janvier 2023.

En 2019, la Région a créé, avec l'Etat et l'OFB (Office Français de la Biodiversité), une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), sous forme d'établissement public de coopération environnementale (arrêté préfectoral du 07 juin 2019).

Depuis près de 4 ans, **l'ARB joue un rôle d'ensemblier** et permet de rassembler les parties prenantes tous secteurs d'activités confondus, de renforcer les dynamiques et les synergies et de répondre aux besoins de cohérence des politiques publiques et d'efficacité d'action.

Avec l'ambition partagée par ses partenaires institutionnels (Etat, OFB, Agences de l'Eau) d'être une région pilote et d'impulser une dynamique opérationnelle sur son territoire, la Région a associé tous les acteurs à la définition de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020 – 2030 (SRB), adoptée à l'unanimité de l'assemblée délibérante en octobre 2020.

La **SRB constitue la contribution de la Région BFC à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)** de l'Etat actuellement en cours de finalisation, et s'articule également avec la SNAP (Stratégie Nationale pour les Aires Protégées) sur laquelle le CRB (Comité Régional de la Biodiversité) a été consulté au cours de la séance du 12 avril 2023.

La Région a donc mis la biodiversité au fronton de son action et de ses politiques d'intervention. Cela se traduit notamment par plusieurs initiatives et engagements et la mise en place par exemple :

- d'un budget vert, qui passe au crible toutes les dépenses du budget de la Région au travers de plusieurs critères pour s'assurer qu'elles sont favorables pour la biodiversité,
- d'**éco-conditionnalités ou de bonification des aides régionales**, dès 2024 pour intégrer les enjeux de biodiversité dans toutes les politiques sectorielles de la Région et également dans toutes les aides qu'elle attribue aux différents organismes et collectivités,
- sans oublier les **dispositifs d'intervention spécifiques en faveur de la biodiversité** : soutien à l'enrichissement et à la diffusion de la connaissance, à la gestion des RNR (Réserves Naturelles Régionales), à la création de vergers de sauvegarde, à la restauration des continuités écologiques dont la plantation de haies bocagères, à la renaturation des villes pour lutter contre les îlots de chaleur, ou encore le programme en faveur des insectes pollinisateurs.

Pas de lutte contre la perte de biodiversité sans lutte contre le changement climatique

Pour la première fois en 2021, les experts du GIEC et ceux de l'IPBES ont travaillé ensemble à la rédaction d'un rapport. « Changement climatique et érosion de la biodiversité sont les deux plus grands défis et menaces qui attendent les sociétés humaines et ils sont inextricablement liés » expliquent les 50 experts, dans leur rapport conjoint.

La lutte contre le changement climatique est indissociable de la lutte contre la perte de biodiversité. Les chercheurs mettent aussi en garde, inlassablement, contre les projets d'atténuation du changement climatique qui peuvent nuire à la biodiversité. Il est essentiel que tout projet prenne en compte les aspects climatiques, biodiversité et sociaux.

Nous sommes particulièrement au cœur de ce sujet quand nous abordons la question éminemment sensible et extrêmement importante des énergies renouvelables. Là où vraiment il y a toujours un enjeu extrêmement fort et de plus en plus important avec les zones d'accélération, qui font que, de plus en plus, les uns sont liés aux autres et qu'il faut faire au mieux pour à la fois atténuer, sans aller à l'encontre de la biodiversité, ce qui est un exercice compliqué.

La région Bourgogne-Franche-Comté est soumise à des pressions sur son environnement et subit fortement les effets des changements climatiques. Depuis 2002, plus d'un tiers de la faune et de la flore est menacé, le taux d'artificialisation des sols par habitant est l'un des plus élevés de France, malgré une ruralité dominante. Les conséquences du changement climatique bouleversent les milieux ainsi que les activités notamment agricoles : le régime des pluies est de plus en plus méridional, le débit des cours d'eau ne cesse de diminuer, le gel précoce et les sécheresses récurrentes impactent l'économie agricole et le cadre de vie.

C'est pourquoi l'assemblée régionale a adopté **en 2021 une délibération d'urgence climatique**, en approuvant un rapport comptant 7 propositions, dont l'organisation et l'animation d'une convention citoyenne pour le climat, avec l'appui du GREBE (groupe régional d'experts scientifiques, équivalent au GIEC à l'échelle régionale) qui vont être activés fin 2023, dont Bruno David a accepté d'être le président.

Le lancement du GREBE accompagne également le lancement de la convention citoyenne d'ici la fin de l'année.

Ces démarches accompagnent le travail de territorialisation de la planification écologique et la COP (conférences des parties) régionale que la Région va co-animer au côté de l'État, et qui va investir, au côté de la décarbonation, le champ de la biodiversité et la gestion durable des ressources.

INTRODUCTION PAR VIRGINIE PUCELLE, DIRECTRICE ADJOINTE DE LA DREAL

Virginie Pucelle excuse le préfet de Région et la SGAR qui n'ont pas pu participer. Elle salue également les participants.

Cette réunion du 22 novembre 2023 est **la première de la nouvelle session** du Comité Régional de la Biodiversité, qui est renouvelé tous les 5 ans.

Les 5 premières années ont été l'occasion de travailler sur un grand nombre de dossiers majeurs dans la préservation de la biodiversité : le lancement en 2021 (en présence de la Secrétaire d'État en charge de la Biodiversité) de la SNB (Stratégie Nationale Biodiversité), la SRB, la création de l'ARB (Agence Régionale Biodiversité) en Bourgogne-Franche-Comté, les orientations de contrat de plan Etat-Région. Enfin, la dernière séance avait été l'occasion de travailler le Plan d'Action territorial de la SNAP.

A nouveau, le CRB est au cœur de l'actualité, avec la **planification écologique**. Après une année de travaux à l'échelle nationale, qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales et associations environnementales, la France engage un **plan concret, collectif et crédible pour sa transition écologique**. Pilotée par la Première Ministre, la planification écologique agit pour :

- aller plus vite et plus loin en matière d'écologie,
- mieux coordonner l'ensemble de nos actions,
- adapter nos choix aux réalités locales et individuelles,
- envisager la transition écologique comme source de nouvelles opportunités.

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun, citoyens, collectivités locales, entreprises, associations **un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique** et nous projeter dans un monde plus habitable et plus juste. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

L'un des chantiers de ce plan est comment "**Mieux préserver nos écosystèmes**". Comment définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources et leur restauration, pour en garantir leur pérennité ?

Notre patrimoine naturel est étendu et diversifié, mais nos forêts, notre eau et nos sols subissent tous les conséquences du dérèglement climatique et de la surexploitation des ressources. La biodiversité, aujourd'hui menacée, est pourtant notre meilleure alliée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Au-delà des nombreux services déjà rendus par ces espaces naturels, leur capacité à stocker du carbone, et leur potentiel de production d'énergies renouvelables et décarbonées représentent une chance, que l'on ne peut gâcher.

L'ambition de la planification écologique est de définir un nouvel équilibre afin de **concilier nos activités humaines avec la préservation, la restauration des espaces naturels et de la biodiversité**.

A notre territoire régional désormais de se saisir de ce plan, et de le concrétiser ici, en Bourgogne-Franche-Comté, avec l'ensemble des acteurs. J'ai l'honneur d'annoncer, face à ce Comité Régional de la Biodiversité nouvellement renouvelé, que vous serez associés étroitement aux **travaux de la territorialisation de la planification écologique**, co-présidés par la Présidente du Conseil Régional et le Préfet de Région.

J'ai ainsi le plaisir de vous convier, à **la réunion de lancement de la Conférence des Parties, prévue le 12 décembre¹** prochain matin à Dijon.

Nous avions initialement prévu de vous présenter ce jour la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité 2030. Mais celle-ci est encore en cours de consultation des instances. En attendant de pouvoir évoquer en détails avec vous ce sujet, cette séance, outre les modalités d'usage pour le renouvellement du comité, sera principalement employée à présenter **l'harmonisation du volet « Trame Verte et Bleue » du SRADET par la Région** (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

PRESENTATION DU ROLE ET DU FONCTIONNEMENT DU CRB

Lors de la présente séance, le quorum est atteint avec la participation de 84 membres dûment enregistrés ou représentés (pouvoir).

Agnès Compagne, chef du service biodiversité à la Région, et Antoine Sion, chef de service adjoint Biodiversité eau patrimoine à la DREAL, présentent le diaporama explicitant la composition, le rôle et les missions du CRB.

QUESTIONS

Karine Michéa, directrice adjointe de Réserves Naturelles de France trouve dommage de ne pas pouvoir se saisir de l'évaluation de notre action. Dans le cadre de la SRB, il y avait des fiches actions et des indicateurs en cours de rédaction. Le CRB doit beaucoup travailler sur la stratégie, mais c'est regrettable de ne pas pouvoir faire un bilan de l'atteinte des objectifs fixés dans ces différentes stratégies successives.

Antoine Sion précise que l'ARB prévoit de travailler à l'évaluation à mi-parcours de la SRB dès 2024.

Stéphane Woynaroski, Conseiller régional délégué à la biodiversité et à l'eau, souligne l'importance de la remarque. C'est une des missions de l'ARB d'évaluer et de partager le bilan de l'action collective, notamment dans le cadre de la SRB.

La SRB est d'ailleurs la stratégie du territoire plutôt que la stratégie d'une institution. Il est donc nécessaire de faire le bilan.

¹ NB : la réunion de lancement de la COP régionale s'est tenue le 13 décembre à Dijon.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le texte du projet de règlement intérieur a été transmis en amont au dossier.

Sophie Rousset, chargée de mission chef de file biodiversité à la Région, en présente le contenu.

Les membres du CRB sont appelés à s'exprimer par vote à main levée.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, avec 1 abstention.

SONDAGE DES MEMBRES DU CRB :

Sophie Rousset explique que, dans le cadre du renouvellement, la Région et l'État ont émis le souhait d'interroger les membres du CRB sur l'appropriation des enjeux du comité et d'identifier les besoins des membres dans le cadre de l'organisation du CRB.

Le sondage sera diffusé dans les jours qui suivent la présente réunion.

Les membres sont invités à y répondre **avant le 31 décembre 2023**.

DESIGNATION DE MEMBRE DU CRB AU SEIN DES INSTANCES DES COMITES DE BASSIN :

François Rollin, directeur territorial de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, présente le rôle des commissions relatives aux milieux naturels dans chaque bassin hydrographique, dans lesquels sièges un représentant des CRB.

Mises en place par la Loi sur l'Eau de 2006, élargies par la loi Biodiversité de 2016, en associant notamment un membre des CRB au sein des Commissions milieux naturels, ces dernières ont un rôle consultatif, notamment sur le SDAGE (Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion de l'Eau) dans le domaine de la protection des milieux naturels, ainsi que le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

Michel Carteron, administrateur à la CPEPESC, et représentant précédent pour le CRMNa du bassin Rhône-Méditerranée depuis 2018, témoigne de sa participation. Les premiers sujets ont surtout concerné le renouvellement du SDAGE. Sur des sujets de réflexion toujours très intéressants, par exemple, l'avis de la commission a été sollicité sur un document produit par l'Agence de l'Eau sur les débits solides. Les sujets sont toujours présentés par des personnes techniques spécialistes du domaine. Il regrette de ne pas avoir réussi à témoigner régulièrement de cette activité au sein du CRB.

Sollicités en amont, les membres du CRB sont invités à proposer leur candidature au sein de chacune des 3 commissions.

Michel Carteron signale qu'au regard du nombre de candidats, il ne souhaite pas renouveler cet engagement.

Bernard Rey retire également sa candidature pour le bassin Rhône-Méditerranée et se propose de suivre le bassin Loire-Bretagne.

Les membres du CRB sont appelés à s'exprimer par vote à main levée.

Les candidats par bassin sont les suivants :

- **Bassin Rhône-Méditerranée : Patrice Notteghem** : seul candidat. Il obtient l'unanimité après le vote.
- **Bassin Seine-Normandie : Didier Moreau**, représentant des maires de l'Yonne, maire de Béon, seul candidat. Il obtient l'unanimité après le vote.
Sandra Cambournac, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie précise que la prochaine réunion est programmée le 6 décembre sur l'examen du XIIe programme de mesures.
- **Bassin Loire-Bretagne : Bernard Rey**, Vice-président de BFC Nature, seul candidat. Il obtient l'unanimité après le vote.

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU VOLET « TRAME VERTE ET BLEUE » DU SRADDET.

Jean-Noël Thomas, directeur adjoint de l'environnement de la Région, présente le travail d'harmonisation du schéma régional de continuité écologique, suite au jugement du Tribunal Administratif sur le SRADDET, sur la base de la présentation jointe.

Vincent Godreau, président du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel) apporte l'avis du conseil scientifique sur ce document. Le CSRPN regroupe une quarantaine de scientifiques et experts représentant diverses disciplines en lien avec la protection de la nature.

Le CSRPN a proposé un certain nombre de recommandations, dont :

- travail sur les espaces forestiers, avec un enjeu très fort, salué dans le document actuel. Certains espaces boisés, mais artificiels, peuvent être sortis des trames « forestières », comme par exemple certaines peupleraies ou d'autres productions agricoles à base d'arbre,
- dans le Plan d'Action Stratégique, les zones humides apparaissent comme des grandes entités ; il faudrait séparer les masses d'eau pour distinguer les différentes situations des différentes zones humides, ainsi que les zones rivulaires,
- importance de mener la réflexion sur la dynamique des milieux ; il faut intégrer le travail sur l'historique des milieux, pour travailler à la fois sur le maintien des habitats, mais aussi des programmes de restauration.
- Les trames complémentaires (trame brune des sols, ou trame noire pour les espèces nocturnes) mériteraient un travail plus poussé, notamment pour les sols.
- Les régions périphériques doivent être intégrées au fonctionnement du SRADDET, la biodiversité n'ayant pas de frontière.
- Nécessité de réviser régulièrement de ces documents au travers d'évaluations concertées.

Marie-Astrid Lombard, représentant la Fédération Régionale des chasseurs, témoigne du groupe de travail, composé des différents collèges. Celui-ci a salué la qualité du travail et les méthodes explicitées. Il souligne les forts changements dans l'identification des objets, mais ces changements étaient nécessaires. Le parti pris du « mieux disant » a été salué. Importance de garder la cohérence dans l'évaluation de l'évolution de la trame verte et bleue, pour assurer une cohérence dans l'évaluation à long terme. De nombreux échanges pour adapter et améliorer : prise en compte de certaines carrières, accès forestiers pour la DFCI (Défense des Forêts Contre Incendie) etc. Quelques précisions sur les éléments de diagnostic, par exemple, les réserves de chasse et les schémas de gestion cynégétique. Quelques remarques sur le plan d'action stratégique pour la mise en œuvre des actions par des acteurs volontaires (pas uniquement institutionnels). Importance du sujet du « zéro artificialisation nette » (ZAN) pour mettre en œuvre cette politique, qui permet de préserver la Trame Verte et Bleue (TVB). Le groupe de travail a aussi souligné l'hétérogénéité des outils qui vont de la réglementation jusqu'aux dispositifs d'accompagnement, qu'il conviendrait de hiérarchiser. Sur les acteurs cités, le GT a proposé d'étoffer les références, mais globalement, le travail a été salué sur ce travail conséquent.

Vincent Liebard, représentant l'IGN, signale que la couche forêt de la BD topo n'est pas bien mentionnée : les données datent de 2007 à 2014. Il est important de bien penser à l'IGN quand des cartes et atlas sont produites dans l'introduction des géocommuns dans les cartes.

Franck David, du Grand Dole et vice-président du Département du Jura, témoigne des actions mises en œuvre sur la forêt de Chaux pour maintenir les milieux humides et aquatiques et la préservation des batraciens, avec le département et les associations. Sur la TVB et le plan d'action stratégique, il n'a pas été fait mention de la trame turquoise sur les milieux rivulaires. Il est important aujourd'hui de préserver les milieux humides en milieux urbains et périurbains et de l'intégrer dans les PLUi (Plans Locaux Urbanisme).

Alain Joveniaux, Groupe Ornithologique du Jura, félicite ce travail dans un temps très court. Il a permis la prise en compte des couloirs de migration des oiseaux migrateurs, notamment pour la prise en compte de la conservation des espèces dans un contexte de développement des nouveaux obstacles, comme l'éolien.

Jean-Noël Thomas apporte des précisions sur les méthodes de prise en compte des différentes trames et sous-trames. La méthodologie appliquée sur les données actuelles, notamment en intégrant les précisions sur les habitats forestiers, par exemple, avec des seuils pour la retranscription des milieux, ne permettait pas de discriminer les plantations mono-spécifiques.

La plupart des remarques du groupe de travail du CRB ont pu être intégrées. Toutefois, cela reste un travail à une échelle 1/100 000^e. Il convient ensuite, lors de la déclinaison dans les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLUi de descendre à l'échelle des territoires pour intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanismes. C'est à cette échelle qu'il est préférable d'intégrer les sous-trames, comme les trames turquoises et les trames noires.

Les couloirs migratoires ont bien été pris en compte dans les éléments constitutifs des différentes trames nationales et déclinés à l'échelle régionale.

Stéphane Woynaroski salue le travail réalisé, dans un travail aussi court. Il remercie les membres des commissions, notamment du CSRPN et du CRB. Sur les couloirs migratoires, les données de migration avaient bien été prises en compte dès les précédents SRCE (schéma Régional Cohérence Ecologique). Pour conclure, cette thématique est intégrée avec les réflexions sous le prisme du ZAN « Zéro Artificialisation Nette ».

Stéphanie Modde salue également l'efficacité et la qualité du travail des équipes qui ont œuvré à ce SRCE. Ce document nécessite encore aujourd'hui une forte vigilance pour la mise en œuvre opérationnelle ensuite, notamment au sein des documents d'urbanisme.

Patrice Notteghem complète, par rapport aux flux migratoires, et précise que la connaissance évolue beaucoup. Il demande également si le CRB sera associé à la définition et à la mise en œuvre des critères et indicateurs permettant d'apprécier le maintien et l'évolution des continuités écologiques.

Hadrien Mauriac signale que la résorption des points noirs de continuité écologique fera partie des indicateurs de suivis dans le cadre de la planification écologique et, à ce titre, sera suivie et pourra être présentée régulièrement au sein du CRB. Il y a un objectif de constitution des points noirs de continuité écologique et l'ambition d'ici 2030 de résorption de ces points noirs.

Virginie Pucelle souligne que la question des couloirs de migrations sont pris en compte dans les dossiers dans le cadre de l'instruction, notamment pour les dossiers éoliens qui intègrent des données actualisées dans leurs études d'impacts.

Luc Terraz précise qu'au niveau régional un certain nombre d'indicateurs sont suivis par l'Office Régional de la Biodiversité, notamment le suivi de l'artificialisation des sols. Au niveau national, il y a un travail de connexion des différents indicateurs avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité. L'ARB travaille actuellement avec la DREAL et la Région pour actualiser les indicateurs de suivi. Il serait judicieux de constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet au sein du CRB.

DIVERS

Stéphanie Modde signale que ce sujet dépasse largement la réunion d'aujourd'hui. Elle signale également que différentes réponses parcellaires permettent d'apporter quelques réponses, comme les actions en site Natura 2000. Elle s'interroge sur la possibilité d'un groupe de travail sur le sujet.

Virginie Pucelle signale que ce type de questions peuvent être apportées au débat de la planification écologique, qui intègre déjà des chantiers autour de l'agriculture, de l'eau, de la forêt, ou des sols. Dans un premier temps, il s'agira d'un partage des différents enjeux avant d'aborder une phase de débat au 1^{er} trimestre 2024.

Hadrien Mauriac souhaite profiter de l'occasion de dresser un rapide bilan sur l'utilisation 2023 du Fonds Vert, pour l'accompagnement de la SRB. Initialement, la ligne s'élevait à 6,82 M€ et grâce à la qualité des dossiers, la totalité de l'enveloppe a été consommée, et grâce à une rallonge accordée par le niveau national, 1,5 M€ ont permis d'abonder la ligne. Pour 2024, la mesure évolue et sort du Fonds Vert pour intégrer un autre programme de l'État pour former un Fonds « Biodiversité » permettant la mise en œuvre de la SNB. En ordre de grandeur, le montant devrait être similaire, avec des modalités également maintenues, via le formulaire sur « Démarche Simplifiée ». Chacun peut donc d'ores et déjà réfléchir à la composition des dossiers pour 2024.

Michel Carteron demande un bilan sur les projets financés par le Fonds Vert.

Virginie Pucelle confirme qu'il pourra y avoir un retour au sein de cette instance.

Gérard Rousset, représentant la Société Histoire Naturelle Pays de Montbéliard, voudrait savoir comment améliorer la situation sur le tassement des sols, alors que les agriculteurs ont été poussés à produire et qu'à présent, on leur reproche

d'utiliser ce matériel, de plus en plus lourd, pour préserver la biodiversité dans les sols. Il s'interroge donc comment accompagner le changement de pratique pour réduire le tassement des sols.

Florent Dornier, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Doubs et représentant la Fédération Régionale, précise qu'aujourd'hui les tracteurs permettent de tasser nettement moins les sols qu'auparavant. Il invite ceux qui s'intéressent au sujet à venir visiter les exploitations existantes en Bourgogne-Franche-Comté. Au regard des précipitations récentes, il s'inquiète de l'entretien des petits cours d'eau et des fossés qui ne sont plus entretenus. Il rappelle l'importance de maintenir le maintien du rôle de drainage de ces fossés. Il appelle de ses vœux que le CRB travaille sur des cas concrets et aille sur le terrain.

François Rollin, représentant l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, souligne l'intérêt de visiter des chantiers de renaturation de cours d'eau qui ont été mis en œuvre pour montrer qu'en période de sécheresse intense, l'herbe continue à bien pousser grâce au ralentissement de la vitesse du courant et la structure méandrique du lit et les captages continuent d'être productifs. Avec le changement climatique, il faut tout autant s'attacher aux excès d'eau, mais également aux sécheresses. Les cours d'eau sont donc des réserves d'eau importantes pour la résilience localement, plutôt qu'un drainage. Les visites de terrain sont une importance pour partager les bénéfices conjoints, pour la biodiversité, pour la ressource en eau et pour l'agriculture.

Anne-Laure Garnier-Borderelle, de l'Office Français pour la Biodiversité, rappelle la distinction entre fossé et cours d'eau. Si les fossés ont un rôle de drainage, les cours d'eau ont au contraire des fonctionnalités variées en période estivale et de grandes eaux. La loi permet de faire beaucoup de chose dans un cadre défini, a fortiori s'il s'agit d'un fossé. Les agents de l'OFB sont également sur le terrain pour apporter cette expertise pour distinguer les fossés des cours d'eau.

Stéphane Woynarowski souligne l'importance de la connaissance du terrain, même si l'instance du Comité Régional pour la Biodiversité est plus lourde à mobiliser sur les territoires. En tant que président du comité de rivière « Doubs et territoires associés », il témoigne des actions concrètes de reméandrage, de restauration de milieux humides, pour retrouver les fonctionnalités des écosystèmes.

Karine Michéa évoque la prochaine loi Restauration de la Nature qui va sans doute intéresser le Comité Régional de la Biodiversité et les services de l'État. Elle demande comment cette loi sera déclinée à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Hadrien Mauriac signale que, une fois que la loi sera votée, les services de l'État pourront présenter son contenu au Comité Régional de la Biodiversité qui sera associé.

CONCLUSION :

Stéphanie Modde remercie pour la participation au cours de la réunion. Elle souligne que l'instance pourrait être un endroit très formel, mais ce n'est pas le but que l'État et la Région se sont fixés, ce qui souligne l'importance de répondre au questionnaire qui sera transmis.

Le Comité Régional pour la Biodiversité est le lieu pour échanger sur le lien très fort entre biodiversité et changement climatique. Au-delà de l'atténuation, il faudra s'attaquer également à l'adaptation. Le secteur économique a son rôle à jouer au sein de cette instance pour freiner cette perte de biodiversité au-delà de la décarbonation et l'adaptation. Cette instance est le lieu privilégié pour aborder ces sujets dans un esprit de dialogue constructif.

Virginie Pucelle partage ces propos et témoigne des 5 années à venir pour cette instance qui seront riches en travaux vu les enjeux sur la biodiversité. Cette thématique interpelle beaucoup de sujets, comme l'eau, la forêt, le sol, etc. Elle invite vivement chacun à participer au chantier de la territorialisation de la planification écologique.